

son arrivée à ce poste il a pris des dispositions pour confier à l'auditeur général la vérification de ces comptes. Autre fait étonnant: depuis de longues années, ces comptes, importants puisque de vastes sommes sont en jeu, n'ont pas été soumis à la vérification de l'auditeur général, le vérificateur attitré du Parlement. Il y a à peine quelques semaines qu'on l'a invité à examiner ces comptes.

En outre, le secrétaire d'Etat a annoncé une nouvelle à la Chambre lorsqu'il lui a appris que son ministère reçoit des rapports annuels sur l'administration des biens ennemis. Pourquoi ne les a-t-on jamais déposés à la Chambre pendant la guerre? Voilà un aspect important des affaires publiques sur lequel on n'a pas renseigné le Parlement au cours des hostilités. Pourquoi? Sur quel motif s'est-on fondé pour taire au Parlement, c'est-à-dire aux représentants élus de la population, les rapports annuels du séquestre des biens ennemis. Je propose et je souhaite que la Chambre assume la responsabilité d'examiner ces comptes en comité, mais elle n'aurait pas dû attendre la présente session pour passer en revue les rapports et les vérifications comptables présentés annuellement. Le Gouvernement est à blâmer d'avoir tu au Parlement depuis plusieurs années les rapports concernant un aspect important des affaires publiques. Une fois au pouvoir, le Gouvernement a baissé le rideau de fer derrière lequel se sont administrés les biens ennemis depuis sept ans et demi.

L'hon. M. GIBSON: L'honorable député me permet-il de poser une question? Aurait-il préconisé le dépôt d'un rapport public, au cours des hostilités, la liste des biens ennemis alors au pays ou des biens détenus ici et qui appartenaient à des étrangers assujettis à l'ennemi?

M. FLEMING: Non; il n'était pas nécessaire de rédiger les rapports de façon à renseigner le public sur les comptes et la propriété de particuliers.

L'hon. M. MITCHELL: Après ce que vous venez de dire, votre rideau de fer ressemble à un rideau de dentelle.

M. FLEMING: Balivernes. On n'avait aucune raison de cacher quoi que ce soit à l'égard de ces vérifications ou des rapports de l'administration de cette vaste partie des affaires de l'Etat.

Le secrétaire d'Etat a également signalé qu'il avait présenté un rapport. Il est vrai qu'il en a présenté un et la Chambre l'en remercie. Le rapport est daté du 15 janvier 1947. Il ne comprend pas les rapports rédigés par les fonctionnaires du ministère durant ces années-là, mais bien un rapport rédigé

en janvier dernier par M. Mathieu, le sous-séquestre adjoint. Ce rapport a été rédigé avant la présentation du projet de résolution, mais on ne l'a déposé qu'après la présentation du bill.

Le rapport revêt à mes yeux une grande importance. Il convient d'en saisir le comité des comptes publics et d'en signaler dès maintenant certains chapitres à la Chambre. On a vérifié les comptes, bien entendu, mais nous avons droit de connaître les lacunes de ce contrôle. Pour les mettre en lumière, j'ai l'intention de rappeler plusieurs passages du rapport présenté par les comptables. Comme je ne tiens nullement à retarder les travaux de la Chambre, j'abrègerai les citations, dont quelques-unes, toutefois, valent la peine d'être signalées aux honorables députés. Elles portent sur divers aspects de l'administration.

J'extrait les déclarations suivantes du rapport de la maison Price, Waterhouse and Company sur les biens ennemis inscrits au bureau de Vancouver durant la période écoulée entre le 11 décembre 1941 et le 31 décembre 1946. Voici les notes que je relève aux pages six et sept:

On n'a pas inscrit dans les registres du bureau de Vancouver les effets et les biens personnels des aubains ennemis, y compris le reste des bateaux et des attirails de pêche remis par le Fishing Vessel Disposal Committee. Il faut chercher ces données dans les dossiers. Nous n'avons pas examiné ces derniers en détail, mais nous apprenons que, sauf quelques exceptions de peu d'importance, on a disposé de tous les effets et biens personnels. Les recettes sont portées aux comptes du bureau de Vancouver.

Plus loin, à la page 11 du même rapport, on signale une autre lacune à l'égard des sociétés en régie:

Le bureau de Vancouver a acquitté les honoraires du régisseur et liquidateur à même les fonds prélevés par ce dernier sur la caisse des sociétés en régie. On nous apprend qu'une trentaine de sociétés qui n'ont pas encore été liquidées sont encore régies par MM. P. S. Ross & Fils. Nous n'avons pas examiné les comptes des sociétés en régie; nous n'avons pas non plus tenté d'obtenir confirmation par le régisseur et liquidateur des sommes transmises au bureau de Vancouver du séquestre... En présentant ce rapport, nous tenons à signaler que nous nous sommes limités surtout à un examen des livres du bureau de Vancouver du séquestre des biens ennemis et à une revue générale des méthodes de comptabilité. N'ayant pas examiné les nombreux dossiers des particuliers, nous ne pouvons affirmer que tous les éléments d'actif attribués au séquestre ont été inscrits dans les livres.

Monsieur l'Orateur, le rapport des vérificateurs Price, Waterhouse and Company, en date du 31 décembre 1945, renferme en outre certains passages qui indiquent la nature restreinte de la vérification. Je ne prétends pas que ces restrictions soient exceptionnelles, mais

[M. Fleming.]